

Déroger à la qualification : provocation ou ballon d'essai ?

Nous disons toute notre satisfaction de voir retirer l'amendement au projet de loi de transformation de la fonction publique visant à permettre aux établissements publics de l'ESR de « déroger à la nécessité d'une qualification préalable des candidats pour un ou plusieurs postes qu'ils déterminent. » Après l'ordonnance permettant de déroger au Code de l'éducation en créant des établissements expérimentaux, nous trouvons inadmissible que, par le biais d'un amendement législatif, on aille encore plus loin dans la dérégulation de l'ESR.

Cette proposition n'apportait rien, si ce n'est que de jeter de l'huile sur le feu, d'attiser les dissensions et de continuer à mettre en pièces le rôle des instances nationales. On sait qu'aujourd'hui la CPU est globalement attachée à ce que les présidents d'université aient toujours plus de pouvoir. Face à cela, **Sup'Recherche-UNSA est attaché à un cadre national qui reste le seul garant d'une pluralité de points de vue, et qui permet aussi d'éviter des dérives**, qu'elles existent dans les faits ou les esprits.

Frédérique Vidal annonce une concertation avec les organisations syndicales. Si la question du recrutement des enseignants-chercheurs peut être questionnée, on ne peut pas envisager de supprimer purement et simplement la qualification, cela déstabiliserait l'équilibre entre local et national. Les universités disposent déjà de tous les outils utiles à leur politique de recrutement : les présidents ont un droit de veto sur les recrutements, idem pour les directeurs d'IUT et d'école ; elles n'ont pas besoin de cette suppression.

Sup'Recherche-UNSA, tout en réaffirmant son attachement au CNU, est prêt à participer à une réflexion générale sur les modalités de recrutement et de déroulement de la carrière des enseignants-chercheurs, dans tous ses aspects.

Le Secrétariat National

Ivry-sur-Seine, le 20 mai 2019

Contact : Jean-Pascal Simon, secrétaire général
jean-pascal.simon@univ-grenoble-alpes.fr - 06 07 59 44 81

Sup'Recherche-UNSA, 87 bis, avenue Georges Gosnat, 94853 Ivry-sur-Seine cédex
<http://www.sup-recherche.org>